

Soisy-sous-Montmorency, le 8 février 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

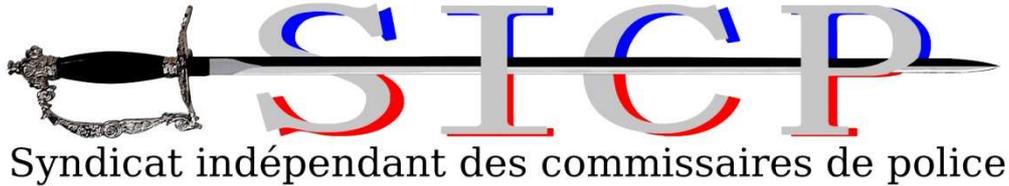
Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police prend acte des propos présidentiels tenus à Orléans le 3 février dernier. Il réaffirme son plein et entier soutien aux policiers nantais qui, d'après les premiers éléments recueillis, ont agi avec rigueur et professionnalisme dans la gestion du dossier désormais fameux de Tony MEILHON.

Suite aux différents appels à manifester en provenance des organisations syndicales représentatives des magistrats, le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police ne tient pas à s'associer à ce mot d'ordre. A la différence de certains autres syndicats de policiers ayant fait un choix différent, le SICP tient à marquer son opposition totale à cette démarche.

Ayant, depuis longtemps déjà, dénoncé les incohérences du fonctionnement chaotique de la chaîne pénale, le SICP ne se voit pas aujourd'hui servir de caution à ceux qui, depuis longtemps, méprisent au quotidien le travail des policiers et des gendarmes. Face à une hypothétique alliance de circonstance destinée à garantir les intérêts propres d'une corporation, les commissaires de police ne doivent pas servir de bataillon pour étoffer les rangs de manifestants mus par des motivations idéologiques évidentes.

La problématique des manques de moyens, pour réelle qu'elle soit, ne doit pas occulter les autres problématiques et notamment le fait que certains magistrats s'octroient des prérogatives qui dépassent le cadre de leur pouvoir en refusant d'appliquer la loi de la République, protégés qu'ils sont par leur statut d'indépendance et d'irresponsabilité.

Soucieux d'améliorer sur le fond la cohérence de la chaîne pénale, le SICP demeure, encore et toujours, ouvert au dialogue, notamment avec les représentants du ministère de la Justice mais aussi avec l'ensemble des acteurs de cette chaîne.



Face aux multiples réformes qui vont nécessairement obérer l'efficacité opérationnelle des services d'investigation, notre organisation a déjà, à maintes reprises, appelé de ses vœux une réforme globale et équilibrée de la procédure pénale. Nous ne pouvons que constater, pour le déplorer, le silence des organisations syndicales de magistrats sur ce thème. Elles demeurent totalement muettes lorsqu'il s'agit de défendre les droits des victimes.

Le drame de Pornic, par delà le trouble suscité dans l'opinion, mérite que l'on s'attarde sur la souffrance de la famille de la victime et que l'on cherche à élaborer des solutions pour éviter à l'avenir que de tels événements ne se reproduisent. Le spectacle donné jeudi prochain à Nantes, confinant aux règlements de comptes entre les représentants des magistrats et l'Exécutif, ne sera certainement pas à la hauteur de cette attente.

Le Bureau National